

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 16/005/2007 – ÉFAI

22 août 2007

AU 219/07 Craintes de torture ou de mauvais traitements

MYANMAR Paw U Tun (*alias* Min Ko Naing) (h)
Ko Ko Gyi (h)
Pyone Cho (*alias* Htay Win Aung) (h)
Min Ze Ya (h)
ainsi qu'au moins 14 autres militants et étudiants

Au moins 18 personnes, dont les quatre hommes nommés plus haut, ont été arrêtées les 21 et 22 août pour avoir participé à des manifestations contre la hausse des prix du carburant. Elles risquent de subir des tortures ou d'autres formes de mauvais traitements.

Anciens leaders étudiants, Paw U Tun (*alias* Min Ko Naing), Ko Ko Gyi, Pyone Cho (*alias* Htay Win Aung) et Min Ze Ya avaient participé aux manifestations de 1988 contre vingt-six années de régime militaire au Myanmar. Ils font partie d'un groupe ayant organisé une manifestation, le 19 août, contre la récente hausse des prix du carburant.

Entre la fin de soirée du 21 août et l'aube du 22, les forces de sécurité ont arrêté 13 militants politiques, dont ces quatre hommes. On pense qu'ils ont tous été conduits à Yangon (ex-Rangoon), l'ancienne capitale, au centre de détention de Kyaikkasan, généralement utilisé pour la détention de militants. Ces 13 interpellations ont eu lieu sans présentation d'un quelconque mandat d'arrêt. Les membres des forces de sécurité ont perquisitionné aux domiciles des militants et saisi des documents et des CD. La nature des informations confisquées n'est pas connue.

Cinq autres manifestants, des étudiants en université, ont été appréhendés le 21 août vers 10 heures, après avoir affiché dans un salon de thé de Yangon une lettre de protestation contre la hausse des prix du carburant. On pense qu'ils ont été conduits à la base n° 1 de la police de Shwe Pyi Thar, un poste de police de Yangon.

Le New Light of Myanmar, quotidien officiel du Myanmar, indiquait le 22 août que les personnes arrêtées avaient enfreint la loi en « *minant les efforts visant à réaliser un transfert pacifique et réussi du pouvoir de l'État, et à faciliter les travaux de la Convention nationale* », l'organe chargé de mettre en place les premières mesures en vue de l'adoption d'une nouvelle Constitution.

Il est probable que les militants seront poursuivis au titre de la loi 5/96, qui prévoit une peine maximale de vingt années de détention pour toute personne reconnue coupable d'avoir exprimé des opinions ayant pour but de porter atteinte à la stabilité de l'État, ou de « *compromettre et dénigrer les travaux menés par la Convention nationale et de tromper la population à ce sujet* ». Amnesty International est préoccupée par le fait que les dispositions de cette loi, rédigées en termes vagues et généraux, érigent en infraction l'expression pacifique de convictions politiques, et demande à ce titre son abrogation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lors des manifestations de 1988, Paw U Tun et Ko Ko Gyi étaient respectivement président et vice-président de la Fédération des syndicats étudiants de Birmanie (ABFSU), principale organisation étudiante du pays. Ils ont été libérés, le premier en 2004 et le second en 2005, après avoir passé jusqu'à quinze ans derrière les barreaux pour le rôle qu'ils avaient joué dans l'organisation du mouvement de protestation étudiant pacifique. Pyone Cho a recouvré la liberté en 2003 après presque quatorze ans de détention, et Min Zeya en 1997, après avoir passé huit années en prison. Ces quatre hommes ont été détenus arbitrairement

pendant plus de trois mois, de la fin septembre 2006 au début janvier 2007, alors que le Conseil de sécurité des Nations unies procédait à un examen de la situation au Myanmar. Après l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, les autorités birmanes ont allégué que des groupes d'opposition étaient impliqués dans des complots visant à semer le désordre dans le pays. Cela n'a pas empêché les quatre hommes de militer activement au sein de « Génération étudiants 88 », un groupe d'anciens étudiants ayant pris part aux manifestations de 1988. Les neuf autres militants politiques arrêtés les 21 et 22 août font également partie de ce groupe.

Amnesty International est préoccupée depuis longtemps par le fait que les détenus sont privés de leurs droits les plus fondamentaux au Myanmar. Les arrestations sans mandat et les détentions au secret sont fréquentes. De même, la torture ainsi que les autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants sont monnaie courante durant la période de détention provisoire. Les procédures engagées contre les prisonniers politiques ne sont pas conformes aux normes internationales d'équité des procès et les prévenus, bien souvent, ne sont pas autorisés à recourir aux services d'un avocat, ou tout du moins d'un avocat de leur choix. Il arrive que des représentants du ministère public s'appuient sur des « aveux » arrachés sous la torture.

Le 14 août, les autorités birmanes ont augmenté de deux tiers les prix de l'essence, doublé ceux du diesel et multiplié par cinq ceux du gaz naturel pour véhicules (GNV), ce qui a conduit à une hausse du coût des transports en commun et des produits de première nécessité. Ces derniers jours, Yangon (ex-Rangoon) a été le théâtre d'une série de manifestations contre cette flambée des prix. Des heurts entre manifestants et personnes proches des autorités ont été signalés. Le 22 août, six femmes et deux hommes ayant défilé pendant environ deux heures dans le nord de Yangon ont été placés en détention pendant un court moment avant d'être libérés. D'autres manifestants risquent d'être arrêtés dans les jours à venir.

La Convention nationale constitue la première étape de la « feuille de route » vers la démocratie introduite par l'ancien Premier ministre Khin Nyunt, dans le but déclaré de favoriser la réconciliation politique. Ce processus interminable se poursuit en dépit de l'absence de « groupes de cessez-le-feu » et de partis politiques majeurs. Les délégués de la Convention nationale ne sont pas autorisés à débattre librement et la législation criminalisant les critiques négatives à l'égard de la Constitution laisse la voie ouverte à des abus.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par les informations selon lesquelles 18 militants et étudiants sont privés de liberté ;
- exhortez les autorités à les libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- priez-les de veiller à ce que toutes ces personnes soient détenues dans un centre officiel jusqu'à leur libération, et à ce qu'elles soient autorisées immédiatement à consulter un avocat, à recevoir la visite de leur famille et à bénéficier des soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- appelez les autorités à veiller à ce que toute personne au Myanmar puisse exercer pacifiquement ses droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion sans crainte d'être harcelée, intimidée ou arrêtée arbitrairement, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains.

APPELS À :

Conseil national pour la paix et le développement :

State Peace and Development Council (SPDC)

Senior General Than Shwe

c/o Ministry of Defence, Naypyitaw, Myanmar

Formule d'appel : Dear General, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)

Ministre des Affaires étrangères :

Nyan Win

Ministry of Foreign Affairs, Naypyitaw, Myanmar

Fax : +95 1 222 950/ 221 719

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

U Aye Maung

Attorney General

Office of the Attorney General, Office No. 25, Naypyitaw, Myanmar

Fax : +95 67 404 146/ 106

Formule d'appel : Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,

Responsable des forces de police :

Brig-General Khin Yi

Director General, Myanmar Police Force, Naypyitaw, Myanmar

Formule d'appel : Dear Director General, / Monsieur le Directeur,

COPIES aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 3 OCTOBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.